

D 2025 02 20 013

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 20 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, Y. DUMAS, D. GANNE, A. BOUSSER, J-O. RABOT, P. GUINOT, J. DIZERENS, A. NEUSSER, Michèle GALLET, M. GRENIER, G. MASRARI,

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, H. GRANGE, C. TOWNSEND, R. OTZENBERGER, M. CHALENDAR, J. DAZIN

Absents : V. KRYK, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET

Procurations: PALINIEWICZ à M-C. ROCH, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, J. DAZIN à M. GRENIER, H. GRANGE à G. MASRARI, M. CHALENDAR à P. GUINOT, C. TOWNSEND à M. GIRIAT

Assistaient: I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, Élodie RABOT, assistante administrative

3. Culture - Tarifs encarts publicitaires sur plan Arts en campagne 2025

L'exposition d'art transfrontalière « Art en Campagne », organisée tous les deux ans par les communes d'Ornex et de Collex-Bossy aura lieu du samedi 28 juin au dimanche 31 août 2025.

Le plan du parcours, outil de communication essentiel pour cet évènement, comporte des encarts publicitaires qui seront proposés aux commerçants locaux leur permettant de se faire connaître et de soutenir la manifestation.

Le plan de parcours sera diffusé par plusieurs biais :

- Publication en ligne (site de l'évènement, sites Internet, Facebook / Instagram des deux communes)
- Insertion en page centrale de l'Ornex info (Juillet-Août-Septembre 2025)
- Envoi aux mairies, partenaires et associations
- À disposition dans des boîtes spécifiques le long du parcours
- Distribution dans les offices de tourisme

Les tarifs 2025 proposés sont les mêmes que ceux qui avaient été votés 2023. En effet, il est proposé de ne pas les augmenter pour ne pas pénaliser les commerçants locaux. Ils sont les suivants :

- Page intérieure : 120 €
- 4^{ème} de couverture : 80 €

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **ACCEPTÉ** l'insertion d'encarts publicitaires sur le plan de parcours de la manifestation « Art en campagne » 2025,
- **VALIDE** les tarifs susvisés,
- **DIT** que la recette sera inscrite au BP 2025.

Fait à Ornex, le 21 février 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 21 février 2025
Affiché le : 21 février 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.